

1 - VOUS DITES A LA PAGE 10 DE VOTRE LIVRE JE CITE :

Il est faux de croire qu'Allâh a protégé le Coran mais pas la Sunna. Car le premier ne peut être compris et mis en pratique que par l'intermédiaire du second. C'est pourquoi tous les domaines de la religion, comme le dogme (Aqîda), le culte (Ibâda), la jurisprudence (Ahkâm), les relations (Mu'âmalât) familiales, sociales, commerciales, sont basés sur ces deux sources.

► REPONSE

Vous dites « *Il est faux de croire qu'Allâh a protégé le Coran mais pas la Sunna. Car le premier ne peut être compris et mis en pratique que par l'intermédiaire du second* » Ce qui est pourtant parfaitement inexact ! En effet, Allah a bien préservé le Coran sans toutefois avoir préservé la Sunna. Il est donc faux d'affirmer, « *qu'Allah a préservé la sunna comme il l'a fait pour le coran* ». Si Allah avait préservé la Sunna, il n'existerait pas de contrôle quant à l'authenticité de tel ou de tel prétendu hadith, et c'est d'ailleurs et justement pour cela que l'on se rapporte souvent à ce que l'on appelle, la chaîne de rapporteurs. D'ailleurs Boukhari lui-même a procédé à un tri minutieux, et c'est pourquoi il ne conserva que 7295 suivant les uns, et 7397 suivant d'autres, sur les 600 000 prétendus dits prophétiques qu'il avait entendus¹..

Cela démontre parfaitement bien, je pense, que seul le Coran a été préservé de toute altération, déformation et autres actes similaires.

De plus, ce qui va suivre (question 2) démontrera fort bien que seul le Coran est parfaitement et intégralement, authentique.

¹ «Avant propos» du sahih Boukhari tome 1.

2 - VOUS DITES AUX PAGES 25 & 26 DE VOTRE LIVRE JE CITE :

Cependant, cela n'indique pas l'authenticité ou la faiblesse du hadith. Car, à titre d'exemple, al-Tirmidhî a rapporté dans son ouvrage [appelé Sunan], beaucoup de hadîths parmi lesquels se trouvent des authentiques et des faibles. Ibn Mâja, al-Nâsâ'î, Abû Dâwûd et d'autres parmi les auteurs de recueils du hadith ont également agi de la sorte.

Il n'en est pas de même pour al-Bukhârî et Muslim pour lesquels il suffit de dire « rapporté par al-Bukhârî ou Muslim », car leurs recueils ne contiennent que des hadiths authentiques, si ce n'est un nombre infime d'entre eux mentionnés par Ibn Hajar et d'autres, et qui se comptent sur les doigts des deux mains, par rapport aux dizaines de milliers de hadiths indiscutablement authentiques rapportés dans les « deux authentiques ».

► REPONSE :

Vous dites que « *Il n'en est pas de même pour al-Bukhârî et Muslim pour lesquels il suffit de dire « rapporté par al-Bukhârî ou Muslim », car leurs recueils ne contiennent que des hadiths authentiques* ».

Je ne suis pas du tout d'accord avec vous, et vais vous démontrer une fois de plus que vos propos sont inexacts. Je tiens à dire, sinon à rappeler que la seule source qui est parfaitement et intégralement authentique, est comme je l'ai déjà dit, le Coran. Quant aux autres livres tels que le sahih de Boukhari, celui de Mouslim, Kanz Romel, le Mousnad d'Hamed, le Sunane d'Abou Daoud, la vie du prophète par Tabari, ibn Ishaq et bien d'autres, leur contenu doit être soumis à une analyse critique et être lu avec perplexité.

Je détaillerai le sujet dans mon prochain livre intitulé « *Autopsie du hadith²* » ou encore « *Etude et incertitude du sahih de Boukhari³* » mais aussi « *Etude et incertitude du sahih Mouslim⁴* ». À présent voici les récits qui démontreront que le contenu de Boukhari et Mouslim ne sont pas comme vous, ainsi que nombre de vos congénères l'affirmez, intégralement authentiques.

CONTRADICTION ENTRE LE SAHIH DE BOUKHARI ET LE SAHIH MOUSLIM

« Osman ben Affan a rapporté que l'envoyé de Dieu a dit « **L'homme à l'état d'hram ne doit ni se marier ni demander une fille en mariage et on ne doit pas également le marier⁵** ».

« D'après ibn Abbas « **Le Prophète épousa Maimouna pendant qu'il était en état d'ihram⁶** ».

Il y a bien là une contradiction évidente, je poursuis :

« Anas ben Malek en faisant le portrait du Prophète a dit « Il avait une taille moyenne son teint n'était ni blanc ni brun il avait les cheveux ni frisés ni lisses Dieu le chargea du message de la révélation à l'âge de quarante ans. Il demeura à La Mecque dix ans et une période égale à Médine et mourut il avait **soixante ans** sur la tête et dans toute sa barbe il n'y avait pas vingt poils blancs⁷ ».

² Mâmmar Metmati. Les Douze éditions.

³ Mâmmar Metmati. Les Douze éditions.

⁴ Mâmmar Metmati. Les Douze éditions.

⁵ **Sentence prophétique rapportée par le sahih de Mouslim page 422 n° 683 tome 1.**

⁶ **Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 2 page 590.**

⁷ Récit rapporté par le sahih de Mouslim n°1215 tome 2

« Ibn Abbass a dit « l'Envoyé de Dieu reçut la révélation à l'âge de **quarante ans** après l'avoir reçue pendant **treize ans** Dieu lui ordonna d'émigrer et il émigra à Médine où il mourut après y avoir séjourné **dix ans**⁸».

On constate dans le Hadith rapporté par Mouslim que le Prophète demeura 10 ans à La Mecque alors que dans celui rapporté par Boukhari il y demeura 13 ans, il mourut selon Mouslim à l'âge de 60 ans puisqu'il avait quarante ans quand il reçut la révélation ajoutez à cela 10 ans passés à La Mecque puis une période égale à Médine ce qui donne $40 + 10 + 10 = 60$ années alors que selon Boukhari il mourut à l'âge de 63 ans, il reçut la révélation à quarante ans, demeura treize ans à La Mecque puis vécut dix ans à Médine, ce qui donne $40 + 13 + 10 = 63$ ans, le Prophète n'ayant pu mourir à l'âge de 60 ans et à l'âge de 63 ans, conclusion l'un des deux récits est inexact.

Mais encore :

« Anas a rapporté que le Prophète « **a réprouvé de boire en étant debout**⁹ ».

« En Nezzal a dit : « arrivé à Bab er Rabba Ali but en restant debout et dit il y a des gens qui réprouvent que l'un de vous boive en restant debout **or moi j'ai vu le Prophète faire exactement ce que vous venez de me voir faire**¹⁰».

Il y a là une contradiction flagrante. En effet, Mouslim a rapporté par Anas que le Prophète aurait réprouvé de boire debout, alors que Boukhari, a rapporté par Nezzal qu'Ali bu debout, et dit que lui-même avait vu, le Prophète agir ainsi. Il y a là de toute évidence un Hadith (récit) inexact car à se référer à Mouslim, il est interdit de boire debout, et à se référer à Boukhari cela est permis. Ainsi celui ou celle qui lira Mouslim s'interdira de boire debout et celui ou celle qui lira Boukhari se l'autorisera.

CONTRADICTION DANS LE SAHIH DE BOUKHARI

« D'après Abou Horeira on questionna le Prophète pour savoir quelle était l'œuvre la plus méritoire c'est répondit « **la foi en Dieu et en son Prophète** » et après cela lui dit-on « **la guerre sainte pour la cause de Dieu** » ajouta-t-il et ensuite demanda-t-on « **un pèlerinage pieusement accompli**¹¹ » répliqua-t-il ».

« Abdallah ben Mas'oud a dit « je demandai à l'Envoyé de Dieu quel était l'acte le plus méritoire, **la prière faite au moment précis**, répondit-il et quoi ensuite repris-je **la piété filiale** » et après cela « **la guerre dans la voie de Dieu**¹² ».

On constate que les trois œuvres les plus méritoires selon ce qu'a rapporté Abou Horeira sont par ordre de mérite :

- 1 - **La foi en Dieu et son Prophète,**
- 2 - **La guerre sainte pour la cause de Dieu,**
- 3 - **Un pèlerinage pieusement accompli.**

⁸ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 3 page 25.

⁹ **Récit rapporté par le sahih de Mouslim tome 2 page**

¹⁰ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 4 page 43.

¹¹ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari tome 1 pages 17 & 18.

¹² Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari tome 2 page 280.

Alors que selon le Hadith rapporté par Abdallah ben Mas'oud les trois actes les plus méritoires sont par ordre de mérite :

- 1 - **La prière faite au moment précis,**
- 2 - **La piété filiale,**
- 3 - **La guerre dans la voie de Dieu.**

Il y a une contradiction manifeste entre ces deux récits, je poursuis ;

« Ibn Omar disait « Au début de leur arrivée à Médine les musulmans se réunissaient et s'indiquaient entre eux le moment de la prière sans qu'on les y appela, un jour comme on s'entretenait de ce sujet un des fidèles dit servez vous d'une crécelle pareille à la crécelle des chrétiens, non dit un autre employez une trompette pareille à la corne dont les juifs font usage pourquoi demanda Omar ne chargeriez vous pas un homme d'entre vous de faire l'appel à la prière là dessus l'Envoyé de Dieu dit à Bilal O Bilal lève toi et appelle à la prière¹³ ».

« Selon ibn Oyayna dit El-Boukhari « cet Abdallah ben Zayd serait celui qui vit en songe l'appel de la prière¹⁴ ».

Dans le récit attribué à ibn Omar on nous fait savoir que l'appel à la prière a été institué selon Omar qui demanda : « ***pourquoi ne chargeriez-vous pas un homme d'entre vous de faire l'appel à la prière*** » alors que dans le récit attribué à ibn Oyayna et toujours rapporté par Boukhari, on apprend que c'est « ***Abdallâh ben Zayd qui vit en songe l'appel à la prière*** ».

Que devons-nous alors penser, est-ce à la suite de la demande d'Omar que l'appel à la prière fut institué ou suite au rêve fait par Abdallâh ben Zayd ?

HADITH DOUTEUX DANS LE SAHIH BOUKHARI

« D'après Anas « chaque fois que le Prophète saluait il répétait son salut trois fois et chaque fois qu'il prononçait une phrase il la répétait trois fois¹⁵ ».

Peut-on penser qu'à chaque fois que le Prophète parlait à une personne il répétait trois fois ce qu'il disait ? Faisons un essai, cela donnerait :

« O fidèles les œuvres ne valent que par leurs intentions » **1^{ère} fois**

« O fidèles les œuvres ne valent que par leurs intentions » **2^{ème} fois**

« O fidèles les œuvres ne valent que par leurs intentions » **3^{ème} fois**

« Il ne sera donc tenu compte à chaque homme que de ses intentions » **1^{ère} fois**

« Il ne sera donc tenu compte à chaque homme que de ses intentions » **2^{ème} fois**

« Il ne sera donc tenu compte à chaque homme que de ses intentions » **3^{ème} fois**

« Pour celui qui aura émigré en vue de ses biens terrestres ou afin de trouver une femme à épouser » **1^{ère} fois**

« Pour celui qui aura émigré en vue de ses biens terrestres ou afin de trouver une femme à épouser » **2^{ème} fois**

« Pour celui qui aura émigré en vue de ses biens terrestres ou afin de trouver une femme à épouser » **3^{ème} fois**

¹³ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 1 page 209.

¹⁴ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 1 page 331.

¹⁵ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 1 page 50.

« L'émigration ne comptera que pour le but qui aura déterminé son voyage » 1 fois
« L'émigration ne comptera que pour le but qui aura déterminé son voyage » 2 fois
« L'émigration ne comptera que pour le but qui aura déterminé son voyage » 3 fois

Mais encore ;

« O Aïcha Gabriel te salue » 1^{ère} fois
« O Aïcha Gabriel te salue » 2^{ème} fois
« O Aïcha Gabriel te salue » 3^{ème} fois

Peut-on réellement penser que le Prophète répétait à chaque fois trois fois ce qu'il disait... ! Bien sûr que non. Je poursuis ;

« Abou Ayyoub el Ansari a rapporté que l'envoyé de Dieu a dit « **quand l'un de vous satisfait un besoin naturel, qu'il ne le fasse pas face à la qibla et qu'il ne lui tourne non plus le dos**¹⁶ ».

« Wasi ben Habban ibn Omar lui a dit « il y a des gens qui prétendent qu'il ne faut pas s'accroupir pour un besoin naturel avec le visage tourné vers la qibla ou du côté de Jérusalem or moi un jour que j'étais monté sur la terrasse d'une maison à nous **je vis l'envoyé de Dieu satisfaire un besoin naturel accroupi sur deux briques et le visage tourné du côté de Jérusalem**¹⁷ ».

Evidente contradiction... !

Alors quand vous dites « ***Il n'en est pas de même pour al-Bukhârî et Muslim pour lesquels il suffit de dire « rapporté par al-Bukhârî ou Muslim », car leurs recueils ne contiennent que des hadiths authentiques*** » Cela est constatons-le, complètement faux.

Vos écrits, ainsi que les propos de nombre de vos congénères qui affirment que les hadiths de Boukhari et Mouslim sont intégralement sahih (authentiques), ne font que reprendre bêtement ce que certains pour des raisons que j'ignore, ont purement et simplement inventé. Vous devriez avant d'écrire un livre, réviser votre savoir car vous induisez nombre de personnes dans l'erreur et cela est extrêmement grave surtout lorsque l'on sait que les écrits contrairement aux paroles, restent.

Le plus étonnant est que votre livre lequel a pour but d'enseigner aux lecteurs et lectrices la question du faux et du vrai en matière de hadith, ne fait en réalité qu'éloigner le lecteur de la vérité, et ce afin de l'induire encore plus profondément dans l'erreur. Ce qui, dans un autre domaine me tordrait de rire. Et quand on lit sur la couverture de votre livre cette phrase « **leur effet néfaste et leur danger** » pour l'heure votre ouvrage est au moins autant néfaste que ces prétendus dits que vous vous proposer de corriger !

¹⁶ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari tome 1 page 69.

¹⁷ Récit rapporté par le sahih de Boukhari tome 1 page 70.